TOUTE L'INFO
POUR **PLUS DE TRI** ET
MOINS DE DÉCHETS

ma Lettre DÉCHETS

 # 6
NOV. 2021

MOINS D'ORDURES POUR LE BIEN DE LA NATURE

LA POLICE DE COLLECTE ENTRE EN ACTION

Depuis le 1er septembre, nos deux agents assermentés sillonnent le territoire afin de contrôler le respect des sorties des bacs-poubelles, des sacs de tri et des déchets déposés dans les Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le circuit de collecte. Tout dépôt à côté de votre bac ou au pied des PAV est considéré comme un dépôt sauvage verbalisable et les encombrants sont à amener à la déchèterie. Tout dysfonctionnement fera d'abord l'objet d'un rappel des consignes, puis d'une verbalisation en cas de récidive. L'évacuation des

déchets sera facturée 200 € pour un dépôt d'1 m³. Au-delà, il sera ajouté 100 € par m³ supplémentaire.

Les dépôts sauvages hors circuit de collecte restent une compétence communale. Notre police de collecte ne pourra pas intervenir dans ce cas.

Vous souhaitez avertir la police de collecte d'une incivilité liée aux déchets sur la CCPHVA ? Un contact :
police.environnement@ccphva.com / **07 72 51 75 54**

EN 2022, TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT !

Auparavant, seules 4 catégories de déchets étaient recyclables. Dorénavant, vous pouvez jeter tous les emballages !

Le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMTOM) en charge du traitement de nos déchets vous communiquera plus en détail toutes les informations concernant ce changement.

Les gros cartons sont soit à découper en morceaux et à mettre dans les sacs de tri, soit à déposer en déchèterie. Ils ne seront plus ramassés par les services de collecte à partir du 1er janvier 2022 !

Extension des consignes de tri

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Liées à la prévention, le tri des déchets et la TEOMI :
Le Pôle Environnement
☏ 03 82 54 32 63
✉ environnement@ccphva.com

Liées à la déchèterie, la collecte des déchets et les bacs-poubelles :
Le service conteneurisation
☏ 03 57 88 00 04
✉ conteneurisation@ccphva.com

Liées aux PAV et pour l'achat des serrures, composteurs et règlements des professionnels :
La régie de recettes (uniquement sur rendez-vous)
☏ 06 81 49 97 94
✉ regie-environnement@ccphva.com

CCPHVA
www.ccphva.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

LA TEOMI, C'EST PARTI !

Actuellement le service de collecte et de traitement des déchets ménagers est financé par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** que vous payez avec votre taxe foncière. Son montant est lié à la valeur locative de votre bien et au taux appliqué par la CCPHVA. **À partir de 2023, vous payerez une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) calculée en partie sur votre production de déchets de 2022.**

C'EST QUOI UNE TEOMI ?

C'est une TEOM dans laquelle est inclue une part incitative liée à votre production de déchets.

1 C'est un **objectif de généralisation national** (*Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015*) **et régional** (*Plan Régional de Prévention des Déchets du Grand Est*).

2 Elle permet de développer un système plus juste et équitable, c'est le **principe du «producteur-payeur»** qui s'applique: moins vous jetez, mieux vous triez et plus vous maîtrisez votre facture !

3 C'est prouvé, elle permet de **diminuer le tonnage d'ordures ménagères** sur un territoire en incitant la population à mieux trier et à réduire leurs déchets à la source.

Comparaison de la production d'ordures ménagères	CCPHVA en TEOM	Collectivités du Grand Est passées en TEOMI*
2018	269 kg/hab	142 kg/hab
2019	246 kg/hab	142 kg/hab

**Chiffres issus du référentiel Grand Est de l'ADEME*

COMMENT LA TEOMI EST-ELLE CALCULÉE ?

PART FIXE
80% DE VOTRE TEOM
liée au foncier bâti

PART VARIABLE
liée au volume d'ordures ménagères collecté

Valeur locative du logement x taux de TEOM

Volume collecté* x prix au litre

**Volume de votre bac-poubelle x nombre de levées ou 30 L x nombre de dépôts aux Points d'Apport Volontaire (PAV)*

L'AVANCEMENT DE LA TEOMI

Fin 2018-2021
CONTENEURISATION DU TERRITOIRE

Enquête auprès de la population, distribution auprès des foyers de bacs-poubelles pucés, installation des PAV aériens ou enterrés, et distribution des badges d'accès, installation du système de lecture des bacs pucés sur les camions-bennes et vérification du logiciel.

2022 / année blanche
COMPTABILISATION DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

du nombre de levées de votre bac-poubelle ou du nombre de vos dépôts aux PAV. Il n'y aura pas de changement sur votre taxe foncière, vous payerez toujours la TEOM.

2023
VOUS PAYEREZ LA TEOMI SUR VOTRE TAXE FONCIÈRE DONT LA PART VARIABLE SERA CALCULÉE SUR VOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS DE 2022.

Le nombre de vos levées ou de vos dépôts aux PAV sera consultable en ligne via la plateforme ECOCITO. Les informations pour s'y connecter vous seront communiquées courant 2022.

QUI EST CONCERNÉ ? QUI PAYE QUOI ?

J'UTILISE **UN BAC INDIVIDUEL**

- 1 levée = le volume de mon bac-poubelle comptabilisé ;
- Je veille à sortir mon bac uniquement lorsqu'il est plein, couvercle fermé, et je le rentre une fois vidé ;
- Si mon bac reste constamment sur le trottoir, j'utilise l'étiquette jaune qui m'a été fournie lorsque je souhaite qu'il soit collecté ;

- Exceptionnellement, j'ai besoin de déposer un sac d'un volume maximum de 50 L à côté de mon bac, un autocollant «Sac FAMILLE +» doit être collé dessus.

En 2022, 5 autocollants sont offerts par foyer. Ils sont à venir chercher à la régie de recettes sur le site de la déchèterie communautaire. Ils seront payants à partir de 2023.

Si vous n'êtes pas équipé(e) d'un de ces contenants, vous devez impérativement contacter le service conteneurisation !

J'UTILISE **UN PAV**

- 1 dépôt = 30 L comptabilisés;
- En cas de perte ou de vol, deux nouveaux badges d'accès vous seront délivrés au tarif de 7,20 € TTC.

J'UTILISE **UN BAC COLLECTIF**

- Avant d'utiliser un bac vide, je vérifie que les autres sont complètement remplis ;
- Le volume global de déchets produits par l'immeuble sera réparti en fonction de la valeur locative de chaque appartement ;
- Si je suis locataire, le montant de la TEOMI sera répercuté dans mes charges.

QUELQUES RAPPELS

QUE FAIRE EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT ?

Dans tous les cas de figure, vous devez signaler votre déménagement à la CCPHVA, au service conteneurisation, et laisser les bacs sur place, car ils sont affectés au logement. Concernant les badges d'accès aux PAV, ils sont à remettre à la CCPHVA. Cette procédure est également valable si vous emménagez dans un nouveau logement.

EST-IL POSSIBLE DE CHANGER DE BAC EN COURS D'ANNÉE ?

Le volume du bac est attribué en fonction de la composition du foyer. Il est possible de procéder à un changement de bac si cela est justifié au regard des règles définies par la CCPHVA (évolution de la composition du foyer, ...). Il suffit d'en faire la demande auprès du service conteneurisation. Dès que la nouvelle dotation est effectuée, la base de données intégrera le changement de volume et le coût de la levée du bac sera modifié.

LES ARTISANS MIS AU DÉFI !

La CCPHVA, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Moselle (CMA 57) et de la Région (CMAR) Grand Est se sont engagées aux côtés des artisans du territoire pour les aider à s'insérer dans une dynamique de développement durable grâce à une série d'éco-défis qui leur sont proposés, avec à la clé l'obtention d'un label. Parmi **6 thématiques définies** (déchets, énergie, éco-produits, eau et fluides, sensibilisation, transport), **les artisans volontaires devront choisir 4 défis à relever** comme par exemple lutter contre le gaspillage alimentaire, trier ses déchets, se déplacer malin, optimiser son éclairage, contacter la plateforme ÉcoRénov' de la CCPHVA, etc.
Pour mettre en place leurs actions écocitoyennes, ils seront accompagnés par les conseillers des CMA

et par les services de la CCPHVA. Le lancement de l'opération « Éco-défis » a été officialisé le mercredi 6 octobre 2021 avec la signature d'une convention de partenariat.

Artisans du Pays Haut Val d'Alzette, vous êtes intéressés ? Contactez votre conseiller CMA au **03 87 39 31 34** (pour la Moselle) ou au **03 83 95 60 83** (pour la Meurthe-et-Moselle)

NOUVELLE AMBASSADRICE DU TRI

Béatrice BOLZINGER a rejoint la CCPHVA début octobre 2021. À la fois votre conseillère pour mieux trier, réduire vos déchets et répondre à vos questions sur la collecte, elle assurera aussi les animations en école ou centre de loisirs pour l'éducation au tri et à la prévention déchets.
ambassadeur-de-tri@ccphva.com
03 82 54 32 63

PARTICIPEZ À LA SERD 2021 !

À l'occasion de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, qui aura lieu du 20 au 28 novembre**, plusieurs animations vous sont proposées gratuitement :

- **Samedi 20 novembre de 10h à 12h au foyer des anciens à Thil** (salle derrière la Mairie) **: un atelier de fabrication de produits cosmétiques et ménagers faits-maison** coorganisé par la CCPHVA et la commune de Thil. Venez apprendre à fabriquer votre propre déodorant, baume à lèvre, bee wrap (emballage en cire d'abeille réutilisable) et lessive maison, et repartez avec vos échantillons !
  Port du masque et inscription obligatoire (limité à 10 personnes) : environnement@ccphva.com 03 82 54 32 63

- **Lundi 22 novembre à partir de 17h au siège de la CCPHVA à Audun-le-Tiche** (390 rue du Laboratoire) **: la 10e édition du Repair Café** organisée par le Fab Lab ARCADE de la CCPHVA en partenariat avec l'association MDesign. Vous avez un petit objet à faire réparer ou vous souhaitez aider à la réparation ? Venez fêter les 2 ans de ce rendez-vous convivial de la réparation participative !
  Pass sanitaire et inscription obligatoire : environnement@ccphva.com – 03 82 54 32 63

- **Samedi 27 novembre toute la journée à Aumetz : une journée nettoyage et recyclage** organisée par le Conseil Municipal des Jeunes d'Aumetz dans le cadre du Plan de Développement Urbain Durable de la commune.
  - **De 9h à 12h : nettoyage de la ville et de son environnement** avec l'association Cleanwalk. *Inscription obligatoire auprès de la Mairie d'Aumetz ou par mail à herve.angeli57@gmail.com*
  - **De 14h à 17h (salle du Temple) :**
    - **Collecte de vêtements et de jouets** pour redistribution à des associations caritatives.
    - **Divers ateliers pédagogiques sur le tri et la valorisation des déchets** avec les associations Cleanwalk et Shime, le collège d'Aumetz, et la CCPHVA qui vous propose la **fabrication de gîtes pour la faune sauvage avec l'utilisation de matériaux récupérés à la déchèterie** en partenariat avec le Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine. *Inscription obligatoire : environnement@ccphva.com – 03 82 54 32 63*

MA LETTRE DÉCHETS // DIRECTEUR DE LA PUBLICATION PATRICK RISSER **RÉDACTION** HÉLÈNE GEBAUER, LAURE-SOPHIE POIRÉ **CHARGÉE DE COMMUNICATION** HÉLÈNE GEBAUER **PHOTOS** CCPHVA **CONCEPTION, RÉALISATION ET IMPRESSION** IMPRIMERIE KLEIN À KNUTANGE **14 500 EXEMPLAIRES** IMPRIMÉS SUR PAPIER RECYCLÉ.

La CCPHVA, dans sa démarche écologique, a fait le choix d'imprimer ce bulletin sur un papier 100% recyclé !